

CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2017

27/01/2017

PRESENTS : Mr SOURDILLE Pierre, Mr EMIREN Bernard, Mme MARTIN Amandine, Mr MATHIEU Fabrice, Mme COMPTOUR Françoise, Mme VALLS Véronique, Mme BATISTA Martine.

ABSENTS: Mme ESBELIN Nicole (pouvoir à Mr EMIREN Bernard), Mme BONHOMME Virginie (pouvoir à Mme COMPTOUR Françoise), MM. CHABANNES Raymond (pouvoir à Mr SOURDILLE Pierre), BATARD Jérôme, LAPORTE Laurent (pouvoir à Mr MATHIEU Fabrice), MAITRE Christophe, BOURSANGE Daniel.

SECRETAIRE : Mr EMIREN Bernard.

Plan de zonage et d'assainissement

Monsieur le Maire présente les conclusions de l'enquête publique prescrite par arrêté du 7/10/16 et inscrite dans la perspective de la construction de la nouvelle station d'épuration.

La commune, tenue d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées, doit aussi assurer le contrôle des installations individuelles (SPANC). Elle a donné mandat au SIVOM pour cette étude.

Après désignation d'un commissaire enquêteur (M. Bertin) et d'un suppléant (M. Guillaumat-Tailliet), double publication dans deux journaux et affichage, l'enquête a eu lieu entre le 2/11 et le 3/12/2016 en mairie avec réunions préparatoires, visite des lieux et 3 permanences de 2 heures chacune.

En l'absence d'observations, de courriers et suite aux analyses, les zones d'assainissement collectif/non collectif sont justifiées, en cohérence avec les contraintes Natura 2000 & Co.

Après rappel des obligations légales de la commune et des usagers, les conclusions de l'enquête donnent un **avis favorable** au plan de zonage et d'assainissement.

Le Conseil municipal approuve les conclusions du commissaire-enquêteur.

Planning employés voirie

Dans le cadre légal de modification, un projet de planning doit être envoyé au centre de gestion pour avis du comité technique permanent qui fixe le cadre général.

Actuellement, les employés effectuent 35 h/semaine annualisées, à savoir: 32h en hiver (1/10 au 31/03), 38h en été (1/04 au 30/09), ce qui crée des difficultés d'organisation en équipes de 2 (en hiver, sur 4 jours, il manque toujours 1 employé).

Projet de délibération retenu: 35 h/semaine toute l'année

Lundi : 8h00-12h00 – 13h00-17h00 = 8h00

Mardi : 8h00-12h00 – 13h00-17h00 = 8h00

Mercredi : 8h00-12h00 – 13h00-17h00 = 8h00

Jeudi : 8h00-12h00 – 13h00-16h00 = 7h00

Vendredi : 8h00-12h00 = 4h00

Questions diverses

• Facturation assainissement

Le service public d'assainissement collectif est facturé en même temps que l'eau potable (prestation SUEZ pour le compte du SIVOM; actuellement, la facturation de la totalité se fait au 2ème semestre.

En 2016, la délégation de service public par le SIVOM à SUEZ a été renouvelée et l'outil informatique changé.

En 2017, SUEZ remet en cohérence les facturations des parts d'eau et assainissement: 2 factures pour 6 mois de consommation (clients), 2 reversements (communes).

• Consultation des Domaines

L'état a relevé les seuils de consultation des Domaines pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier (Arrêté du 5 décembre 2016 publié au JO du 11 décembre 2016):

- 180 000 € pour les acquisitions hors expropriation (contre 75 000 € auparavant);

- 24 000 € de loyer annuel pour les prises à bail (contre 12 000 € auparavant);

- le seuil au 1er euro demeure pour les cessions concernant les communes de plus de 2 000 habitants;

- il est toujours possible de demander une évaluation d'un bien par les Domaines mais par internet, et uniquement pour des projets précis avec rendu d'évaluation sous un mois.

• Dossier sinistre

Le rapport d'expertise concernant l'incendie de la haie du quai de la gare a été remis.

Les dommages occasionnés aux biens communaux ont été évalués à 9365,05 euros et il est proposé par l'assurance, un remboursement à hauteur de 96% de ce montant, seule la part de FCTVA remboursable n'étant pas prise en compte. Le conseil accepte ce dédommagement.

• Soutien à la commune d'Olloix

Suite au problème rencontré par la commune d'Olloix, les Membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme:

expriment leur entière solidarité avec la Commune d'OLLOIX et leur soutien à leur collègue Maire de la Commune se déclarent favorables à l'appel à la solidarité auprès de l'ensemble des Communes et des Communautés de Communes du département, retenant le principe, par le biais d'une délibération d'engagement de solidarité financière des Conseils Municipaux et Communautaires, d'une participation financière qui sera précisée lors de la finalisation de ce dossier attirent l'attention de l'ensemble des Maires et des Présidents de Communautés de Communes sur la nécessité de faire un audit précis de leur police d'assurances afin de vérifier que celle-ci couvre en totalité les risques ayant placé la Commune d'OLLOIX dans cette situation.

Le conseil municipal se prononce en faveur d'un soutien à la commune d'Olloix dans la mesure de ses capacités.

Prochain conseil Vendredi 17 Mars à 20h00